

**Département du Doubs**  
**Arrondissement de MONTBELIARD**  
**Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**  
**EXTRAIT n° 2026-05**  
**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 février 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 24 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Nbre de membres  
présents : 28**

**Nbre de suffrages  
exprimés : 30**

**Présents :** MM. Mmes. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nouredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEI. Saniye AKDEMIR.

*Monsieur Philippe GAUTIER sort pour le vote de ce point*

**Excusés :** Roland GAMBERI. Valère NEDEZ

**Absents :** Jean-Claude HERARD. Jean-François HEIL

**Pouvoirs :** Roland GAMBERI pouvoir à Denis NEDEZ  
Valère NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 18 février 2026

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Claudia FERNANDES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20260224-2026-05-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026 .../...

*Extrait du registre des délibérations n°2026-05***COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE VALENTIGNEY /  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney a confié, depuis le 1er janvier 2026, la gestion des chèques-vacances au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valentigney (COS), association régie par la loi de 1901. Les conditions sociales d'attribution des chèques-vacances demeurent inchangées et sont conformes à la délibération du 29 janvier 2025.

Ce choix s'explique par l'absence de charges sociales lorsque l'acquisition des chèques-vacances est réalisée par l'intermédiaire d'une association.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer au COS, au titre de l'exercice 2026, une subvention d'un montant de **44 550 €**.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (*Monsieur Philippe GAUTIER sort pour le vote de ce point*) des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention pour l'année 2026, afin d'assurer le financement des chèques vacances qui seront remis aux agents bénéficiaires.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

Le Maire  
  
**Philippe GAUTIER**